Université de Paris

Pôle Stratégie et Relations internationales
Département Mobilité internationale

DGD DRIVE

Programme de bourses Mobilité Internationale Entrante en Master (MIEM)
Université de Paris

Appel à candidatures 2021/2022

1. Quel est l'objectif du programme de bourses MIEM ?

Le programme MIEM, financé par l'IdEx Université de Paris, vise à promouvoir l'internationalisation des formations de Master et faciliter l'accueil des meilleurs étudiants étrangers afin de constituer notamment un vivier d'excellence pour le recrutement de futurs doctorants. L'université se dote ainsi d'un dispositif permettant de former des scientifiques étrangers experts dans leur domaine et futurs cadres académiques ou hauts responsables dans leur pays d'origine ou en France. Ce programme vise aussi à former de futurs professionnels hautement qualifiés qui participeront au développement économique et social de leur pays d'origine.

2. Quelles sont les formations éligibles au programme de bourses MIEM à Université de Paris ?

Le programme de bourses MIEM vise à accueillir des étudiants étrangers dans les formations de Master d'Université de Paris, présélectionnées par les Facultés Sciences, Santé, Sociétés et humanités et de l'IPGP.

La liste des Masters présélectionnés figure sur le site internet : https://u-paris.fr/choisir-sa-formation/
Pour les formations internationales enseignées en anglais : https://u-paris.fr/en/programs-taught-in-english/

Nous vous invitons à vérifier les critères d'admission et les exigences de niveau de langue pour chaque formation.

3. Combien de bourses MIEM sont allouées ? Quel est le montant de l'aide financière ?

91 bourses seront attribuées aux étudiants admis dans les parcours listés dans l'appel à candidature.

Les bourses sont réparties comme suit :

- Faculté des sciences : 35 bourses de 8 000€ chacune
- Faculté de santé : 28 bourses de 10 000€ chacune
- Faculté sociétés et humanités : 35 bourses de 8 000€ chacune
- IPGP : 7 bourses de 10 000€ chacune

Elle n'est pas cumulable avec une autre bourse. Elle est attribuée pour un an non renouvelable et sans report possible.

4. Quelles sont les conditions d'éligibilité

Seul.e.s les étudiant.e.s postulant aux Masters présélectionnés peuvent prétendre à une bourse MIEM.

- Critères d'éligibilité

 Les étudiants éligibles à ce programme de bourses doivent répondre aux critères suivants :

 - Être de nationalité étrangère et primo-arrivant.e.s à l'Université française ;
 - Détenir un baccalauréat étranger ou diplôme national sanctionnant la fin des études secondaires (Il correspond au niveau international CITE/ISCED 3).

- Les étudiants correspondants à l'un ou l'autre de ces statuts ne sont pas éligibles :

 - Les titulaires étrangers d'un baccalauréat français ayant effectué des études à l'étranger ;
 - Les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme national français de l'Enseignement supérieur et/ou dont le dernier diplôme a été obtenu en France ;
 - Les candidat.e.s binationaux/binationales, lorsqu'ils/elles ont la nationalité française, ne sont pas éligibles.

- Niveau d'études

 - Les étudiant.e.s qui postulent au Master 1 doivent être titulaires d'un diplôme étranger équivalent à une Licence française.
 - Les étudiant.e.s qui postulent au Master 2 doivent être titulaires d'un diplôme étranger équivalent au Master 1 français.

En complément de ces critères généraux, chaque Master appliquera ses propres critères de sélection.

Le candidat ne sera déclaré lauréat au programme de bourses MIEM qu'à l'issue de son admission au programme de Master choisi et dans lequel il a été admis.

5. Quelles sont les modalités de candidature ?

Les trois étapes de la candidature :

- Etape 1 :

 L'étudiant transmet son dossier de candidature au Pôle SRI : scholarship.programs.miem-mires@u-paris.fr

 Les dossiers incomplets (admission et/ou candidature bourse MIEM) ne seront pas instruits. Il appartient à l'étudiant de vérifier que son dossier est correctement rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.

 Dans le cas contraire, le Pôle Stratégie et Relations Internationales (SRI) se réserve le droit de refuser le dossier de candidature.

 Date limite de candidature : 1er février 2021.

- Etape 2 :

 Le Pôle SRI vérifie l'éligibilité des étudiant.e.s et transmet les dossiers de candidature à chaque faculté.

 Chaque faculté organise la sélection des étudiant.e.s et la répartition des bourses entre les formations, selon ses propres critères académiques. Il est établi une liste principale et une liste secondaire de lauréats.

- Etape 3 :

 Le Pôle SRI se chargera de notifier par email à chaque lauréat.e l'obtention de la bourse MIEM.

 L'étudiant.e dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'acceptation de la bourse MIEM UP. Sans réponse de sa part, à partir du 16ème jour, l'étudiant.e est considéré.e comme démissionnaire et la bourse est perdue. Un candidat de la liste complémentaire sera contacté.

 Date d'information : 15 Avril 2021
 Date impérative de réponse : Entre le 1er et le 15ème jour suivant la réception de la notification.

6. Quelles sont les obligations des lauréats ?

- Obligations académiques

Les lauréats de la bourse MIEM d'Université de Paris ont les obligations suivantes sous peine de suspension de la bourse :

- Être inscrit.e dans l'une des formations éligibles proposées à Université de Paris.
- Être présent.e dès la rentrée (1er septembre 2021).
- Suivre avec assiduité les enseignements.
- Répondre au questionnaire de suivi qui lui sera adressé en cours de formation
- S'inscrire sur le groupe Alumni de l'Université et répondre à l'enquête sur le devenir étudiant à l'issue de la diplomation.

L'étudiant.e, lauréat.e de la bourse, devra impérativement être inscrit.e le 1er septembre 2021 au plus tard. Au-delà, la bourse sera perdue définitivement.

- Obligations financières

Cette bourse est versée (sur un compte bancaire en France) après que l'étudiant.e a été dûment inscrit.e dans l'une des formations éligibles, qu'il.elle se soit présentée en personne au pôle SRI et ait signé une attestation d'engagement.

Une aide pourra être proposée aux boursiers pour la recherche d'un logement.

- Fausses déclarations

En cas de fausses déclarations dans le dossier de candidature à la bourse MIEM, Université de Paris se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse et d'engager des poursuites.

Informations

Pour toute question, contactez : scholarship.programs.miem-mires@u-paris.fr